

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	6
Pouvoirs	2
Votants	8

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Claudette SERGENT a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Catherine REYT, Peggy PERROCHON, Bernard PINGUET

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2025_030

OBJET: SUBVENTION À UNE ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Comme chaque année et dans toute la France, des actions en faveur du TELETHON sont prévues les vendredi 5 et samedi 6 décembre 2025. La Ville apporte régulièrement son soutien lors des animations locales organisées par le Collège Pierre de Ronsard.

Aussi afin de permettre à l'AFM TELETHON d'accélérer la recherche et d'innover pour combattre la maladie, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2025 à l'association AFM TELETHON.

Pour mémoire, c'est le montant annuel attribué de 2022 à 2024.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la proposition d'attribution de subvention présentée par la Présidente,
CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite poursuivre le soutien aux actions de l'AFM TELETHON pour la recherche et l'innovation afin de combattre les maladies,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'accorder une subvention de 500 € au TELETHON au titre de l'année 2025.

Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 5 décembre 2025.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.